

Objet : Alimentation du relevé de carrière

Référence : 2017-1

Date : 13 janvier 2017

Direction juridique et de la réglementation nationale
Direction des Relations internationales et de la coordination

Diffusion :

Mesdames et messieurs les directeurs des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des caisses générales de sécurité sociale

Résumé :

Recensement des dispositifs permettant la validation des trimestres reportés sur le relevé de carrière des assurés du régime général.

La présente circulaire constitue une première mise à jour de la [circulaire n° 2011-38 du 18 mai 2011](#) portant sur les dispositifs suivants :

- constitution de la durée d'assurance ;
- périodes assimilées à des périodes d'assurance ;
- majorations de durée d'assurance.

Circulaire modificative	Fiches modifiées	Fiches ajoutées
Circulaire Cnav n° 2018-21 du 22/08/2018	3.6 ; 3.16 ; 3.17 ; 3.29 ; 6.2a ; 6.2b ; 6.6	3.5
Circulaire Cnav n° 2019-11 du 26 février 2019		2.1 à 2.2.58 4.1 à 4.13

La Cnav a publié, par [circulaire n° 2011-38 du 18 mai 2011](#), un document de référence concernant les dispositifs de validation des droits à la retraite et présentant les règles applicables en matière de constitution de la carrière.

Compte tenu des évolutions législatives et réglementaires, un travail de refonte et de mise à jour de ce document a été engagé afin de poursuivre l'objectif de fiabilisation de la carrière des assurés.

La présente circulaire réorganise ce document de référence, sous forme de fiches, afin de faciliter son accessibilité et les mises à jour ultérieures.

Destinée à remplacer la circulaire n° 2011-38, elle présente les règles juridiques applicables à la constitution de la carrière déclinées en six parties :

1. La constitution de la durée d'assurance
2. Les périodes ayant donné lieu à versement de cotisations obligatoires
3. Les périodes assimilées à des périodes d'assurance
4. Les dispositifs de versement volontaire de cotisations
5. Les autres périodes validées
6. Les majorations de durée d'assurance

Compte tenu de l'ampleur de ce chantier de refonte, la présente circulaire procède à une première mise à jour portant sur les parties :

1. La constitution de la durée d'assurance
3. Les périodes assimilées à des périodes d'assurance
6. Les majorations de durée d'assurance

La mise à jour des autres parties fera l'objet d'une publication ultérieure.

signé

Renaud VILLARD

1. La constitution de la durée d'assurance

1.1 Les principes généraux

2. Les périodes ayant donné lieu à versement de cotisations obligatoires

2.1 Le report de la rémunération sur le relevé de carrière de l'assuré - Les principes généraux

2.2 Périodes d'activité donnant lieu à l'application de règles spécifiques pour le report au compte

2.2.1. Arbitres et juges de sport

2.2.2. Cadets de golf

2.2.3. Sportifs et personne participant aux activités sportives

2.2.4. Personnel encadrant adultes handicapés dans un centre de vacances ou de loisirs

2.2.5. Centre de loisirs, centre aéré, colonie de vacances

2.2.6. Préposés aux vestiaires des musées nationaux

2.2.7. Conférencier de la Caisse Nationale des Monuments historiques et des Sites

2.2.8. Gardiens auxiliaires des monuments historiques, surveillants de cathédrales, ruines et champs de fouille employés par l'Etat

2.2.9. Ouvreuse de théâtre et de cinéma

2.2.10. Formateurs occasionnels

2.2.11. Journalistes

2.2.12. Distribution de presse (Vendeurs administratifs de presse, Vendeurs-colporteurs de presse écrite et porteurs de presse quotidienne salariés des entreprises de presse)

2.2.13. L'artiste auteur

2.2.14. Artistes occasionnels – Chansonniers – Disc-jockeys – Mannequins – Acteurs de complément

2.2.15. Les artistes du spectacle réguliers

2.2.16. L'activité accessoire dans une association de jeunesse ou d'éducation populaire

2.2.17. Les assistants maternels

2.2.18. Les activités auprès de particuliers employeurs ou relevant de service à la personne en métropole

- 2.2.19. [Les employés de maison dans les DROM et COM](#)
- 2.2.20. [L'accueillant familial](#)
- 2.2.21. [Aide à domicile employé par un particulier considéré comme « fragile »](#)
- 2.2.22. [Concierge et employés d'immeubles](#)
- 2.2.23. [Emploi auprès d'associations intermédiaires](#)
- 2.2.24. [Contrat d'accès à l'emploi en Outre-mer \(CAE-DOM\)](#)
- 2.2.25. [Contrat d'accompagnement dans l'emploi](#)
- 2.2.26. [Contrat d'adaptation à un emploi](#)
- 2.2.27. [Contrat d'avenir](#)
- 2.2.28. [Contrat d'insertion dans la vie sociale \(Civis\)](#)
- 2.2.29. [Contrat d'insertion-revenu minimum d'activité](#)
- 2.2.30. [Contrat d'orientation](#)
- 2.2.31. [Contrat de professionnalisation](#)
- 2.2.32. [Contrat de qualification](#)
- 2.2.33. [Contrat emploi consolidé](#)
- 2.2.34. [Contrat emploi solidarité](#)
- 2.2.35. [Contrat emploi jeune](#)
- 2.2.36. [Contrat initiative emploi](#)
- 2.2.37. [Contrat jeune en entreprise ou soutien des jeunes en entreprises](#)
- 2.2.38. [Contrat nouvelle embauche](#)
- 2.2.39. [Contrat unique d'insertion](#)
- 2.2.40. [Les périodes de stages de formation professionnelle continue](#)
- 2.2.41. [Stagiaires en entreprise ou en milieu professionnel avant le 1^{er} juillet 2006](#)
- 2.2.42. [Stagiaires en entreprise ou en milieu professionnel à compter du 1^{er} juillet 2006](#)
- 2.2.43. [Tâches d'intérêt général](#)
- 2.2.44. [Ateliers et chantiers d'insertion](#)
- 2.2.45. [Activité exercée auprès d'une structure d'aide sociale](#)

- 2.2.46. [Activité économique réduite](#)
 - 2.2.47. [Plan Zeller – Complément local de ressources](#)
 - 2.2.48. [Gérants de cabines téléphoniques et porteurs de télégrammes](#)
 - 2.2.49. [Gérants de SARL](#)
 - 2.2.50. [Présidents directeurs généraux \(PDG\) de sociétés anonymes \(SA\)](#)
 - 2.2.51. [Membres des professions médicales exerçant à temps partiel](#)
 - 2.2.52. [Les salariés percevant des avantages en nature](#)
 - 2.2.53. [Les employés au pair et stagiaires aides familiaux](#)
 - 2.2.54. [Les chauffeurs de taxi locataires – Statut abrogé à compter du 1^{er} janvier 2017](#)
 - 2.2.55. [Les chauffeurs de taxi coopérateurs \(SCOP\)](#)
 - 2.2.56. [Les chauffeurs de taxi salariés](#)
 - 2.2.57. [Vendeur à domicile indépendant](#)
 - 2.2.58. [Redressements Urssaf suite à travail dissimulé](#)
- 3. Les périodes assimilées à des périodes d'assurance**
- 3.1** [Les principes généraux](#)
 - 3.2** [Les périodes de chômage indemnisé depuis 1980](#)
 - 3.3** [Les périodes de chômage non indemnisé à compter de 1980](#)
 - 3.4** [Les périodes de chômage avant 1980](#)
 - 3.5** [Les périodes de chômage - différés d'indemnisation](#)
 - 3.6** [Les périodes d'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises](#)
 - 3.7** [Les périodes de congé de solidarité](#)
 - 3.8a** [Les périodes de congé de conversion - sidérurgie et construction navale](#)
 - 3.8b** [Les périodes de congé de conversion](#)
 - 3.9** [Les périodes de congé de reclassement](#)
 - 3.10** [Les périodes de congé de mobilité](#)
 - 3.11** [Les périodes de maladie](#)

- 3.12** [Les périodes de maternité](#)
 - 3.13** [Les périodes d'invalidité](#)
 - 3.14a** [Les périodes d'accident du travail incapacité temporaire](#)
 - 3.14b** [Les périodes d'accident du travail Incapacité permanente](#)
 - 3.15** [Les périodes de rééducation professionnelle](#)
 - 3.16** [Les périodes de service national](#)
 - 3.17** [Les périodes de guerre](#)
 - 3.18** [Les périodes de détention au Koweït](#)
 - 3.19** [Les périodes de détention ou d'internement administratif consécutives aux évènements d'Afrique du nord](#)
 - 3.20** [Les périodes en tant que rapatriés](#)
 - 3.21** [Les périodes de perception de l'allocation de préparation à la retraite](#)
 - 3.22** [Les périodes de volontariat civil](#)
 - 3.23** [Les périodes de volontariat international en entreprise ou en administration](#)
 - 3.24** [Les périodes de détention provisoire](#)
 - 3.25** [Les périodes en tant que sportif de haut niveau](#)
 - 3.26** [Les périodes de perception de l'indemnité de soins aux tuberculeux](#)
 - 3.27** [Les périodes de perception d'indemnités Intempéries/Inondations](#)
 - 3.28** [Les périodes de stages de formation professionnelle](#)
 - 3.29** [Les périodes indemnisées par la Caisse des Français de l'étranger au titre de la maladie, maternité, invalidité, rente accident du travail, maladies professionnelles](#)
- 4. Les dispositifs de versement volontaire de cotisations**
- 4.1.** [Rachat de cotisations pour affiliation tardive](#)
 - 4.2.** [Rachat de cotisations pour les anciens détenus](#)
 - 4.3.** [Rachat de cotisations pour activité salariée hors de France](#)
-

- 4.4. [Rachat de cotisations pour les rapatriés ayant exercé une activité salariée dans les Etats anciennement placés sous la souveraineté, la tutelle ou le protectorat de la France](#)
- 4.5. [Rachat de cotisations des bénéficiaires de l'indemnité de soins aux tuberculeux](#)
- 4.6. [Rachat « tierce personne »](#)
- 4.7. [Les dispositifs de versement volontaire de cotisations en vue de compléter la carrière : versement pour la retraite au titre des études supérieures](#)
- 4.8. [Versement pour la retraite : années incomplètes droit commun](#)
- 4.9. [Versement pour la retraite : années incomplètes à tarif dérogatoire](#)
- 4.10. [Versement pour la retraite : enfants d'anciens supplétifs](#)
- 4.11. [Régularisation de cotisations arriérées/salariat](#)
- 4.12. [Régularisation de cotisations arriérées/apprentissage](#)
- 4.13. [L'assurance volontaire vieillesse](#)

5. Les autres périodes validées

Publication ultérieure

6. Les majorations de durée d'assurance

- 6.1. [Les principes généraux](#)
- 6.2a [La majoration de durée d'assurance pour les enfants nés ou adoptés avant le 1^{er} janvier 2010](#)
- 6.2b [La majoration de durée d'assurance pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2010](#)
- 6.3 [La majoration de durée d'assurance pour congé parental](#)
- 6.4 [La majoration de durée d'assurance pour enfant handicapé](#)
- 6.5 [La majoration de durée d'assurance pour adulte handicapé](#)
- 6.6 [La majoration de durée d'assurance du compte pénibilité](#)